

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Janvier 2024**

Date de convocation :
8/01/2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'an deux mil vingt-quatre, 15 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Vincent GAVROY, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, M. Xavier FEVRE, formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme FRENOY, M. BRISSY, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DE FRANCE

Absente : Mme Cécile LOPEZ

Pouvoirs : Mme Laëtitia FRENOY à Mme Malika DHOTEL, M. Harold BRISSY à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : Malika DHOTEL

N° DCM202401013

OBJET :

**ACHAT DE CONTAINERS
POUBELLES**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les directives européennes sur les biodéchets,
- Vu le nouveau système de collecte des ordures ménagères prévu par la CCSSOM,
- Considérant la nécessité d'organiser le stockage des ordures ménagères entre deux collectes,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'achat de containers poubelle pour les commerçants et en remplacement de ceux abimés au Stade et à la salle des fêtes

AUTORISE Monsieur le Maire à commander celui-ci auprès du fournisseur le mieux disant,

DIT que les crédits nécessaires seront pris sur le Budget Investissement de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, le 16 Janvier 2024

Le Maire,

Bruno MARTIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.